

Programme de la statistique du logement canadien, 2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 22 mai 2020

Le Programme de la statistique du logement canadien (PSLC) publie aujourd'hui, pour la première fois, des données sur les propriétés résidentielles et leurs caractéristiques pour le Nouveau-Brunswick.

Cet aperçu des propriétés résidentielles au Nouveau-Brunswick pour l'année de référence 2019 vient s'ajouter aux [données publiées précédemment](#) pour les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Cette publication marque également l'introduction d'un nouveau niveau de détail géographique, soit celui des agglomérations de recensement (AR).

Les îles de Fundy présentent le taux le plus élevé de propriétés appartenant à des non-résidents au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, 2,9 % des 374 995 propriétés résidentielles de la province appartenaient à des non-résidents du Canada. Les terrains vacants (44,9 %) et les maisons individuelles non attenantes (43,1 %) étaient les types les plus courants de propriétés résidentielles appartenant à des non-résidents. En comparaison, 64,4 % des propriétés appartenant à des résidents étaient des maisons individuelles non attenantes et 20,0 %, des terrains vacants.

Les régions bordant les États-Unis, par exemple les îles de Fundy, présentaient les taux les plus élevés de propriétés appartenant à des non-résidents. Cette observation rejoint des [résultats précédents](#) ayant montré que, dans d'autres provinces également, les régions bordant les États-Unis et les destinations à vocation récréative situées à l'extérieur des régions métropolitaines affichaient les taux les plus importants de propriétés appartenant à des non-résidents.

En 2019, à Campobello Island, deux propriétés sur cinq appartenaient à des non-résidents, ce qui en faisait la subdivision de recensement ayant le taux de propriétés appartenant à des non-résidents le plus élevé du Nouveau-Brunswick. Cette île est accessible toute l'année depuis l'État du Maine.



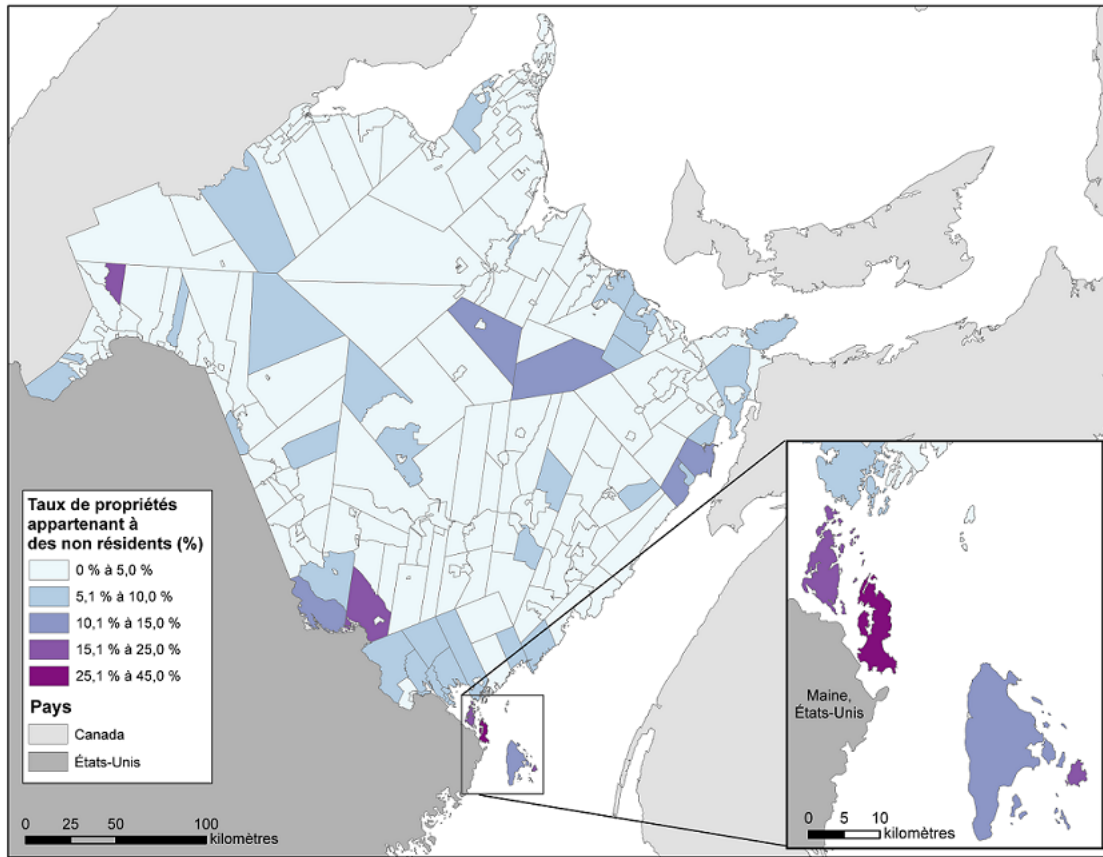
Tableau 1

Taux de propriétés appartenant à des non résidents au Nouveau-Brunswick, dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), dans les agglomérations de recensement (AR), hors des RMR et des AR, et dans certaines subdivisions de recensement (SDR), 2019

	Propriétés résidentielles nombre	Taux de propriétés appartenant à des non résidents %
Nouveau-Brunswick	374 995	2,9
Miramichi, AR	14 180	2,4
Saint John, RMR	52 555	2,0
Edmundston, AR	10 365	1,9
Campbellton (partie du Nouveau-Brunswick), AR	5 775	1,9
Moncton, RMR	56 465	1,7
Fredericton, AR	40 265	1,7
Bathurst, AR	15 820	1,7
Hors des RMR et des AR	179 570	4,0
Campobello Island, communauté rurale, SDR	1 250	42,0
West Isles, paroisse, SDR	980	21,4
Madawaska, paroisse, SDR	365	16,4
North Lake, paroisse, SDR	645	14,0
Grand Manan, village, SDR	2 010	13,4
Blackville, paroisse, SDR	1 985	13,1
Saint Andrews, ville, SDR	1 035	7,7

Source(s) : Tableau [46-10-0054-01](#).

Carte 1 – Taux de propriétés appartenant à des non résidents par subdivision de recensement au Nouveau-Brunswick, 2019



Au Nouveau-Brunswick, les maisons jumelées et les maisons en rangée ont une valeur plus élevée que les maisons individuelles non attenantes

Au Nouveau-Brunswick, les valeurs médianes des évaluations foncières des maisons jumelées (148 000 \$) et des maisons en rangée (146 000 \$) étaient plus élevées que celles enregistrées dans le cas des maisons individuelles non attenantes (128 000 \$). Presque toutes les maisons jumelées et en rangée (93,0 %) se trouvaient dans des régions métropolitaines de recensement (RMR) et dans des agglomérations de recensement (AR), comparativement à un peu plus de la moitié des maisons individuelles non attenantes.

Tableau 2

Nombre de propriétés résidentielles de certains types et valeur médiane de leur évaluation foncière au Nouveau-Brunswick et dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR) et hors des RMR et des AR, 2019

	Maisons individuelles non attenantes		Maisons jumelées		Maisons en rangée	
	nombre	dollars	nombre	dollars	nombre	dollars
Nouveau-Brunswick	239 320	128 000	5 825	148 000	4 925	146 000
Moncton, RMR	35 945	162 000	4 405	148 000	1 495	139 000
Saint John, RMR	33 840	168 000	545	146 000	2 300	138 000
Fredericton, AR	27 225	189 000	375	178 000	610	199 000
Régions situées à l'extérieur des RMR et des AR	111 065	94 400	300	140 000	435	135 000

Source(s) : Tableau 46-10-0054-01.

C'est l'AR de Fredericton qui a enregistré les valeurs médianes des évaluations foncières des maisons individuelles non attenantes, des maisons jumelées et des maisons en rangée les plus élevées de la province. En tant que capitale du Nouveau-Brunswick, Fredericton compte deux universités et un secteur technologique en pleine croissance et se trouve à proximité d'un centre d'entraînement militaire.

À l'extérieur des centres de population du Nouveau-Brunswick, le pourcentage de propriétés occupées par leur propriétaire est inférieur à celui d'autres provinces

Au Nouveau-Brunswick, les propriétés non occupées par le propriétaire sont imposées par la municipalité et par la province. La proportion de propriétés occupées par leur propriétaire (78,5 %) était **comparable** à celle de l'Ontario (77,5 %), mais **plus élevée** que celles observées en Colombie-Britannique (71,1 %) et en Nouvelle-Écosse (64,9 %).

Le pourcentage de propriétés occupées par leur propriétaire (72,3 %) était inférieur hors des RMR et des AR, puisque ces propriétés étaient proportionnellement plus nombreuses à être des propriétés secondaires, comme des chalets ou d'autres logements saisonniers. Les propriétés occupées par leur propriétaire, hors des RMR et des AR, avaient une évaluation foncière 1,6 fois plus élevée que celles non occupées par le propriétaire.

Tableau 3

Taux de propriétés résidentielles occupées par leur propriétaire au Nouveau-Brunswick, dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), dans les agglomérations de recensement (AR) et hors des RMR et des AR, 2019

	Propriétés résidentielles, à l'exclusion des terrains vacants nombre	Taux d'occupation par le propriétaire %
Nouveau-Brunswick	297 210	78,5
RMR de Moncton	50 240	85,0
AR de Fredericton	35 700	83,8
AR d'Edmundston	8 990	83,8
RMR de Saint John	44 345	82,9
AR de Campbellton (partie du Nouveau Brunswick)	4 940	81,4
AR de Bathurst	12 690	80,5
AR de Miramichi	11 050	79,7
Régions situées à l'extérieur des RMR et des AR	129 255	72,3

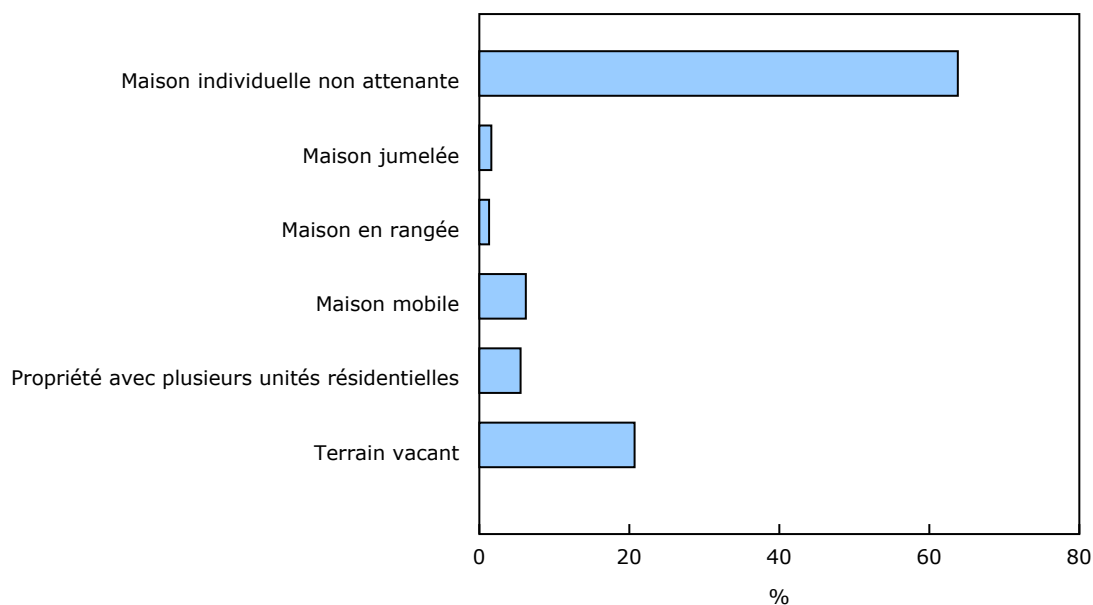
Source(s) : Tableau 46-10-0054-01.

La majorité des propriétés résidentielles au Nouveau-Brunswick ont plus de 20 ans

Au Nouveau-Brunswick, près des deux tiers (63,8 %) des propriétés résidentielles étaient des maisons individuelles non attenantes et une propriété résidentielle sur cinq (20,7 %) était un terrain vacant. Ces proportions sont similaires à celles observées précédemment en Nouvelle-Écosse.

Graphique 1

Répartition des propriétés résidentielles au Nouveau-Brunswick selon le type de propriété, 2019



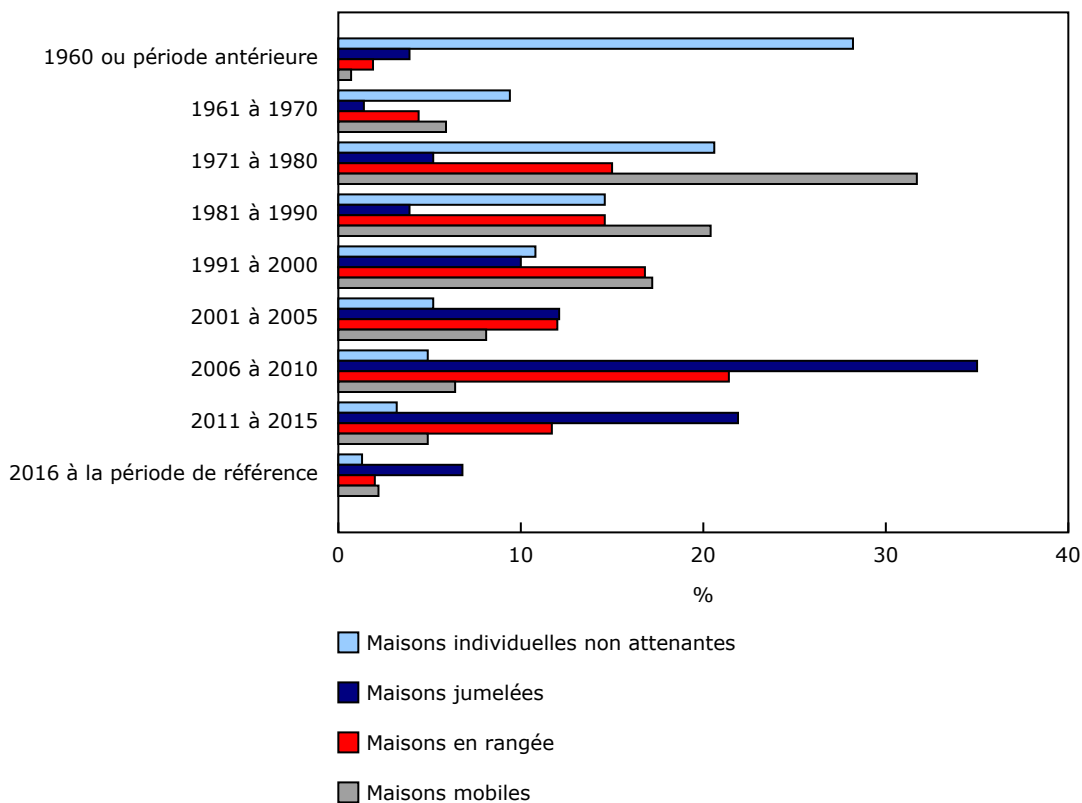
Note(s) : Les appartements en copropriété, ainsi que les types « non spécifié » et « autre » ne figurent pas sur le graphique en raison de leur faible nombre.

Source(s) : Tableau 46-10-0054-01.

La majorité des maisons individuelles non attenantes (83,5 %), des maisons mobiles (75,9 %) et des maisons en rangée (52,7 %) du Nouveau-Brunswick ont été construites avant 2001. En revanche, le trois quarts (75,8 %) des maisons jumelées de la province ont été construites après 2000.

Graphique 2

Répartition de certains types de propriétés résidentielles au Nouveau-Brunswick selon la période de construction, 2019



Note(s) : Les types de propriété dont la période de construction n'est pas spécifiée ne sont pas inclus dans le graphique.

Source(s) : Tableau 46-10-0054-01.

Note aux lecteurs

Les données publiées aujourd'hui représentent les propriétés résidentielles figurant sur les rôles d'évaluation foncière de 2019 pour le Nouveau-Brunswick.

Les valeurs d'évaluation foncière sont exprimées en dollars de 2018 au Nouveau-Brunswick.

Les valeurs d'évaluation foncière servent à déterminer les impôts fonciers et ne représentent pas nécessairement la valeur marchande des propriétés. Les comparaisons interprovinciales et interterritoriales des valeurs d'évaluation de types de propriétés similaires s'avèrent difficiles, étant donné que chaque province et chaque territoire a sa propre période d'évaluation et sa propre durée du rôle d'évaluation.

Pour la première fois dans le cadre du PSLC, les maisons mobiles sont classées dans une catégorie distincte des maisons individuelles non attenantes. Les données s'y rapportant figureront dans les prochaines publications, afin de fournir des valeurs d'évaluation et des mesures de la superficie habitable plus précises pour les différents types de propriétés.

Une « maison mobile » désigne un logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer à un nouvel endroit dans un bref délai. Elle peut reposer temporairement sur une dalle de fondation qui peut être recouverte d'une jupe. La catégorie des maisons mobiles peut englober les bateaux-maisons et les mini-maisons.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5257](#).

Tableaux disponibles : [46-10-0053-01](#) et [46-10-0054-01](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Jean-Philippe Deschamps-Laporte au 343-998-7200 (jean-philippe.deschamps-laporte@canada.ca) ou avec Ellen Bekkering au 613-878-7146 (ellen.bekkering@canada.ca).